

Communiqué du liquidateur du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Bonne progression des paiements aux anciens employés de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG – Election d’Andreas Binder à la commission des créanciers de Flightlease AG en liquidation concordataire

Küsnacht-Zurich, le 22 août 2003. Conformément au concordat de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG, les paiements aux anciens employés ayant accepté l’offre de la société en vue du règlement de leurs créances privilégiées annoncées doivent intervenir dans les 60 jours à compter de l’homologation passée en force de chose jugée. Jusqu’à présent, le liquidateur a été en mesure de réaliser environ 3 300 paiements à d’anciens employés, pour un montant d’environ CHF 80 millions. D’ici fin août, il est prévu de procéder à 900 paiements supplémentaires. Restent en suspens de nombreux cas pour lesquels le liquidateur n’a pas encore reçu une partie ou la totalité des documents nécessaires à l’établissement d’un décompte correct.

Election d’un nouveau membre à la commission des créanciers de Flightlease AG en liquidation concordataire

Lors de sa séance du 20 août 2003, la commission des créanciers de Flightlease AG a élu un nouveau membre, Maître Andreas Binder, avocat à Baden. Il remplace M. Thomas Sprecher, lequel avait notifié sa démission pour la date de la séance de la commission.

Pour de plus amples informations:

- Site Web du liquidateur: www.liquidator-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88